

tif, quand, avec l'affirmation, il renferme le plus général de tous les attributs, qui est l'être, comme dans cette phrase : « Corneille « était du temps de Racine, » c'est-à-dire, existait. — « Dieu dit : « Que la lumière soit, et la lumière fut. »

(MM. de Port-Royal, page 171.)

ARTICLE VII.

DES CONJUGAISONS.

Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes est appelé par les Grammairiens conjugaison, d'un terme pris des Grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug*; et non seulement tous les verbes qui sont ainsi sous le joug d'une même règle sont appelés *verbes d'une même conjugaison*; mais, en appliquant le même terme à une signification plus particulière, on dit *la conjugaison* d'un verbe pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe; de sorte que conjuguer un verbe, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres, les personnes, les modes et les temps.

Avant que d'en venir à la classification des conjugaisons, l'ordre demanderait peut-être que, comme les différentes conjugaisons ont quelque chose de commun entre elles pour la formation de leurs modes et de leurs temps, on traitât présentement de la manière dont ces modes et ces temps ont coutume de se former. Mais attendu que la marche que les verbes suivent à cet égard varie suivant les différentes classes ou conjugaisons des verbes, et qu'ensuite il serait difficile de bien saisir cette formation, sans avoir aucune notion de la manière de conjuguer les verbes, on remet à en parler après qu'on aura donné la conjugaison des verbes auxiliaires, et celle des verbes réguliers et irréguliers.

Chaque verbe de la langue française prend ordinairement de son infinitif les règles de sa conjugaison, et c'est ce qui fait qu'on est dans l'usage de classer les conjugaisons suivant les différentes terminaisons des infinitifs, qui sont réduites à quatre classes de conjugaisons.

La première est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *er*, comme *aimer, chanter*, etc.

La seconde est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *ir*, comme *finir, emplir*, etc.

La troisième est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *oir*, comme *recevoir, devoir*, etc.

Et la quatrième est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *re*, comme *rendre, plaire*, etc.

Dans chacune de ces conjugaisons, il y a des verbes réguliers, des verbes irréguliers, et des verbes défectifs.

Un verbe est réputé régulier lorsque, dans tous ses modes et dans tous ses temps, il prend exactement toutes les formes qui appartiennent à l'une des quatre conjugaisons; il est réputé irrégulier lorsque, dans quelques temps, il prend des formes différentes de celles qui caractérisent la conjugaison à laquelle il appartient. Un verbe est défectif lorsqu'il manque d'un ou de plusieurs temps, ou seulement quand un de ses temps n'est point employé à toutes les personnes.

Quoique les verbes *avoir* et *être* fassent partie des verbes irréguliers, la nécessité où l'on est de s'en servir pour former les temps composés des autres verbes oblige à les placer avant les quatre conjugaisons principales.

ARTICLE VIII.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE

AVOIR (290).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRESENT ABSOLU.

J'ai (291).	Nous avons.
Tu as (292).	Vous avez (293).
Il ou elle a.	Ils ou elles ont.

(290) Le verbe *avoir* a ceci de particulier que, tandis que la plupart des autres verbes ont besoin de lui pour former leurs *temps composés*, il est le seul qui trouve en lui-même de quoi former les siens. Nous avons indiqué, page 455, l'usage que l'on fait de ce verbe comme auxiliaire.

(291) On écrit *j'ai*, et l'on prononce *jé*.

(292) Règle générale. — La seconde personne du singulier prend un *s* final; il n'y a d'exception que pour les verbes *vouloir, pouvoir, valoir, prévaloir*, qui prennent un *x* à la première et à la seconde personne du singulier. — Et *faillir*.

(293) Règle générale. — Toutes les secondes personnes plurielles des *temps simples* sont terminées par *s* ou par *z*: elles sont terminées par *z* quand l'*e* qui précède est un *e* fermé; par *s* quand cet *e* est muet: Vous *avez, vous eussiez, vous aimez; vous eûtes, vous aimâtes, vous reçûtes*, etc.

IMPARFAIT.	
J'avais (294).	Nous avions.
Tu avais.	Vous aviez.
Il ou elle avait.	Ils ou elles avaient.
PRÉTÉRIT DÉFINI.	
J'eus (295).	Nous eûmes. } (297)
Tu eus.	Vous eûtes. }
Il ou elle eut (296).	Ils ou elles eurent.
PRÉTÉRIT INDÉFINI.	
J'ai eu.	Nous avons eu.
Tu as eu.	Vous avez eu.
Il ou elle a eu.	Ils ou elles ont eu.
PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	
(Quand ou lorsque)	
J'eus eu.	Nous eûmes eu.
Tu eus eu.	Vous eûtes eu.
Il ou elle eut eu.	Ils ou elles eurent eu.
PLUS-QUE-PARFAIT.	
J'avais eu.	Nous avions eu.
Tu avais eu.	Vous aviez eu.
Il ou elle avait eu.	Ils ou elles avaient eu.
FUTUR ABSOLU.	
J'aurai.	Nous aurons.
Tu auras.	Vous aurez.
Il ou elle aura.	Ils ou elles auront.
FUTUR PASSÉ (297 bis).	
(Quand ou lorsque)	
J'aurai eu.	Nous aurons eu.
Tu auras eu.	Vous aurez eu.
Il ou elle aura eu.	Ils ou elles auront eu.

(294) C'est ainsi que nous écrivons d'après l'orthographe dite de *Voltaire*, que l'Académie et beaucoup de Grammairiens ont enfin adoptée. Auparavant on écrivait : *j'avois, tu avois, etc.*, contrairement à la prononciation. A. L.

(295) *Jeus* se prononce *j'u*. Voyez page 19.

(296) *Eut* ne prend point ici l'accent circonflexe ; il ne le prend que quand on dit *eussent* au pluriel.

(297) *Règle générale*. — La première et la seconde personne plurielle du prétérit défini prennent un accent circonflexe sur la voyelle qui termine la dernière syllabe.

(297 bis) L'Académie reconnaît cette dénomination, mais elle emploie de préfé-

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRESENT.	
J'aurais.	Nous aurions.
Tu aurais.	Vous auriez.
Il ou elle aurait.	Ils ou elles auraient.
PASSE.	
J'aurais ou j'eusse eu.	Nous aurions ou nous eussions eu.
Tu aurais ou tu eusses eu.	Vous auriez ou vous eussiez eu.
Il ou elle aurait, il ou elle eût eu.	Ils ou elles auraient, ils ou elles eussent eu.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRESENT OU FUTUR.	
(Point de première personne au singulier) (298).	
Aie (299).	Ayons.
	Ayez.
(Point de troisième personne ni au singulier ni au pluriel) (300).	

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.	
(Il faut, il faudra)	
Que j'aie.	Que nous ayons. } (302)
Que tu aies.	Que vous ayez. }
Qu'il ou qu'elle ait (301).	Qu'ils ou qu'elles aient.

rence celle de *futur antérieur*, que l'on trouve aujourd'hui dans la plupart des Grammaires. Cette ancienne expression présente en effet une contradiction dans les termes. A. L.

(298) *Règle générale*. — Nous avons dit, page 447, pour quel motif ce temps n'a point de première personne.

(299) Les sentiments ont été longtemps partagés sur la question de savoir si l'on doit écrire *aye* ou *aie*. Les auteurs de la Grammaire de *Port-Royal* et la plupart des Grammairiens qui sont venus après eux se sont décidés pour la seconde manière ; ils écrivent que *j'aie*, que *tu aies*, qu'ils *aient*. Il est vrai que l'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, laisse le choix d'écrire *aye* ou *aie* ; mais puisqu'il est à présent reconnu : 1° qu'à l'exception d'un très petit nombre de mots dérivés du grec, qui ont conservé leur orthographe, l'*i* grec ne doit s'employer que pour deux *i*, comme dans *pays, moyen, joyeux, effrayez, etc.* ; 2° qu'avant un *e* muet, on ne saurait entendre ce son (deux *i*) ; n'est-il pas infiniment mieux d'écrire *aie*, que *j'aie*, que *tu aies*, orthographe qui a pour elle l'autorité de presque tous les

IMPARFAIT.

(Il fallait, il faudrait)

Que j'eusse.	Que nous eussions.
Que tu eusses.	Que vous eussiez.
Qu'il ou qu'elle eût (303).	Qu'ils ou qu'elles eussent.

PRÉTÉRIT.

(Il a fallu, il aura fallu)

Que j'aie eu.	Que nous ayons eu.
Que tu aies eu.	Que vous ayez eu.
Qu'il ou qu'elle ait eu.	Qu'ils ou qu'elles aient eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(Il aurait ou il eût fallu)

Que j'eusse eu.	Que nous eussions eu.
Que tu eusses eu.	Que vous eussiez eu.
Qu'il ou qu'elle eût eu.	Qu'ils ou qu'elles eussent eu.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
Avoir.	Eu, eue, ayant eu.
PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
Avoir eu.	Devant avoir.
PARTICIPE PRÉSENT.	
Ayant (304).	

Grammairiens, et qui est consacrée par l'usage des écrivains et par celui de toutes les personnes qui écrivent correctement notre langue?

(300) *Qu'il ait, qu'ils aient* appartiennent évidemment au subjonctif.

(301) On dit *qu'il ait*, et jamais *qu'il aie*. C'est une exception à la règle générale qui veut que, dans tous les verbes réguliers ou irréguliers, la troisième personne singulière du présent du subjonctif soit terminée par un *e* muet. — Le verbe *être* est dans le même cas exceptionnel.

(302) On écrit *ayons, ayez* (et non pas *ayions, ayiez*); cette orthographe, qui est adoptée par l'Académie et par la presque totalité des écrivains, est une exception au principe qui veut que tous les verbes dont le participe présent est en *ayant* prennent *yi* à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

(303) La troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif prend toujours un accent circonflexe sur la voyelle qui est avant le *t* final : *qu'il eût, qu'il chantât, qu'il fût, qu'il vécut*, etc. Les deux *s* qui existent dans la terminaison des autres personnes de ce temps annoncent que l'on écrivait autrefois *qu'il eust, qu'il chantast*, et que l'on a remplacé le *s* par cet accent.

(304) On prononce *ai-iant*; règle générale pour tous les mots où l'on fait usage de l'*i* grec, tenant lieu de deux *i*. Voyez page 27.

—L'Académie ne reconnaît que deux formes du participe : le *présent* et le *passé*.

ARTICLE IX.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE
ÊTRE.

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Je suis.	Nous sommes.
Tu es (305).	Vous êtes.
Il ou elle est.	Ils ou elles sont.

IMPARFAIT.

J'étais (306).	Nous étions.
Tu étais.	Vous étiez.
Il ou elle était.	Ils ou elles étaient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je fus.	Nous fûmes.	} (307)
Tu fus.	Vous fûtes.	
Il ou elle fut.	Ils ou elles furent.	

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été.	Nous avons été.
Tu as été.	Vous avez été.
Il ou elle a été.	Ils ou elles ont été.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

(Quand ou lorsque)

J'eus été.	Nous eûmes été.
Tu eus été.	Vous eûtes été.
Il ou elle eut été (308).	Ils ou elles eurent été.

Mais elle ne fait aucune mention du *participe futur*. Ce temps, en effet, qui chez les Grecs et les Latins a une forme particulière, n'existe pas dans notre langue; et la tournure *deyant avoir* est composée de deux mots séparés qui ne peuvent faire un même verbe; c'est seulement un équivalent par lequel nous traduisons les langues anciennes. A. L.

(305) Observation semblable à celle qui a été faite au verbe *avoir*: Toutes les secondes personnes des temps simples finissent par un *s*; ainsi n'écrivez pas : tu *est*.

(306) On écrivait autrefois *j'étois*; mais cette orthographe n'est plus adoptée par l'Académie.

(307) *Règle générale*. — On écrit toujours ces deux personnes plurielles avec un accent circonflexe.

(308) La troisième personne plurielle n'est point *eussent*, conséquemment point d'accent circonflexe à la troisième personne singulière.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais été.	Nous avions été.
Tu avais été.	Vous aviez été.
Il ou elle avait été.	Ils ou elles avaient été.

FUTUR ABSOLU.

Je serai.	Nous serons.
Tu seras.	Vous serez.
Il ou elle sera.	Ils ou elles seront.

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

(*Quand ou lorsque*)

J'aurai été.	Nous aurons été.
Tu auras été.	Vous aurez été.
Il ou elle aura été.	Ils ou elles auront été.

CONDITIONNEL (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT.

Je serais (309).	Nous serions.
Tu serais.	Vous seriez.
Il ou elle serait.	Ils ou elles seraient.

PASSÉ.

J'aurais ou j'eusse été.	Nous aurions ou nous eussions été.
Tu aurais ou tu eusses été.	Vous auriez ou vous eussiez été.
Il ou elle aurait, il ou elle eût été.	Ils ou elles auraient, ils ou elles eussent été.

IMPÉRATIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(Point de première personne au singulier) (310).

Sois.	Soyons (311).
	Soyez.

(309) On écrivait autrefois *je serois*.

(310) Voyez, page 447, pour quel motif ce mode n'a point de première personne.

(311) On n'écrit pas *soyions* ni *soiyons*. Voyez-en les motifs au verbe *avoir*, note 302.

SUBJONCTIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Il faut, il faudra*)

Que je sois.	Que nous soyons.
Que tu sois.	Que vous soyez.
Qu'il ou qu'elle soit (312).	Qu'ils ou qu'elles soient.

IMPARFAIT.

(*Il fallait, il faudrait*)

Que je fusse.	Que nous fussions.
Que tu fusses.	Que vous fussiez.
Qu'il ou qu'elle fût (313).	Qu'ils ou qu'elles fussent.

PRÉTÉRIT.

(*Il a fallu, il aura fallu*)

Que j'aie été.	Que nous ayons été.
Que tu aies été.	Que vous ayez été.
Qu'il ou qu'elle ait été.	Qu'ils ou qu'elles aient été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

(*Il aurait ou il eût fallu*)

Que j'eusse été.	Que nous eussions été.
Que tu eusses été.	Que vous eussiez été.
Qu'il ou qu'elle eût été.	Qu'ils ou qu'elles eussent été.

INFINITIF (CINQUIÈME MODE).

Être.	PRÉSENT.	PARTICIPE PASSÉ.
		Été (314), ayant été.
Avoir été.	PRÉTÉRIT.	PARTICIPE FUTUR.
		Devant être.
Étant.	PARTICIPE PRÉSENT.	

(312) *Qu'il soye* est une faute grossière. *Avoir* et *être* sont les deux seuls verbes dont la troisième personne singulière du *subjonctif* ne finisse pas par un *e* muet.(313) Règle générale. — A la troisième personne singulière de l'*imparfait* du *subjonctif*, on fait usage de l'accent circonflexe.(314) *Été* ne change jamais de terminaison.

Remarques sur l'emploi des deux Auxiliaires
AVOIR et ÊTRE.

PRINCIPE GÉNÉRAL. Le verbe *avoir* sert à former les temps composés des verbes qui énoncent l'action; et le verbe *être*, les temps composés des verbes qui expriment l'état : j'AI aimé, il A succombé, marquent l'action. Je suis aimé, il EST sorti, expriment l'état.

(Condillac, chap. XX, page 249.)

Des six cents verbes neutres ou environ qui existent dans notre langue, il y en a plus de cinq cent cinquante qui prennent l'auxiliaire *avoir*, parce qu'ils expriment une action. Parmi ce grand nombre nous n'indiquerons que *comparaître* (315), *courir* (316), *renoncer* (317), comme étant les seuls qui nous aient paru susceptibles de quelques observations particulières.

Les verbes neutres *aller*, *arriver*, *choir*, *décéder*, *éclore*, *mourir*, *naître*, *tomber* (318), *venir*, et les composés de ce dernier, comme

(315) COMPARAÎTRE. Wally est d'avis que ce verbe prend indifféremment *avoir* ou *être*. — Trévoux, Lévizac et Gattel adoptent cette opinion; mais l'Académie ne donne d'exemple que du premier, et Féraud pense qu'il est plus sûr et plus autorisé.

(316) COURIR, exprimant toujours une action, se construit avec *avoir*. Il est vrai que Racine a dit (*Bérénice*, acte II, sc. 1) : *j'y suis couru*, pour *j'y ai couru*; et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que deux vers auparavant il avait employé l'auxiliaire *avoir*; mais ce sont de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas exempts, et personne n'ignore que ce vers de l'*Art poétique* :

Que votre âme et vos mœurs peints dans tous vos ouvrages (Ch. IV.)

fut imprimé plus d'une fois sans que l'auteur s'aperçût qu'un adjectif masculin y suivait deux substantifs féminins. (D'Olivet, *Rem. sur Racine*.) *Courir* cependant prend l'auxiliaire *être* lorsqu'il signifie *être en vogue*, *suivi*, *recherché*, mais c'est parce qu'alors il a un sens passif.

(317) RENONCER. Ce verbe étant neutre, et prenant dans ses temps composés l'auxiliaire *avoir*, on ne doit pas l'employer au passif. Le traducteur de l'*Histoire d'Angleterre* de Hume a fait cette faute en s'attachant trop à l'expression de son modèle : « La suprématie du roi y était reconaue, le covenant *renoncé*. » Il fallait dire : « On y reconnaissait la suprématie du roi, on y *renonçait* au covenant. »

(318) TOMBER ne prend *avoir* dans aucun cas; cependant Voltaire a dit (*Orphelin de la Chine*, acte II, sc. 3) :

Où serais-je, grand Dieu ! si ma crédulité
Eût tombé dans le piège à mes pas présenté !

Et La Harpe, dans son *Cours de littérature* : « Jamais Voltaire n'avait été plus

devenir, *intervenir*, *parvenir*, *revenir*, prennent l'auxiliaire *être*, parce que chacun d'eux exprime un état qui résulte d'une action. Celui qui *est allé* est dans l'état d'un homme qui s'est mu pour se rendre en quelque endroit, et il en est de même lorsque l'action d'aller est déterminée. On dit d'un homme qui est à Rome depuis quelques années : *Il est allé à Rome*. — *Être arrivé*, c'est toucher la rive, être au but de son voyage; c'est un état, etc. (319).

(M. Laveaux, *Dict. des Diff.*)

Remarque. — CONVENIR, CONTREVENIR, SUBVENIR, quoique formés du verbe *venir*, méritent aussi une observation particulière.

CONVENIR demande tantôt l'auxiliaire *avoir* et tantôt l'auxiliaire *être*. Dans le sens d'*être sortable*, il prend le verbe *avoir*; et il prend le verbe *être*, quand il signifie *demeurer d'accord* : « Nous sommes convenus d'acheter ce qui ne nous avait pas convenu d'abord. »

CONTREVENIR est employé par le plus grand nombre des écrivains avec l'auxiliaire *avoir*. Cependant l'Académie, dans l'édition de 1762, se sert de ce verbe avec les deux auxiliaires : *n'AVOIR point contrevenu*, *n'ÊTRE point contrevenu*; mais dans l'édition de 1798, ainsi qu'en 1835, elle n'admet que *n'AVOIR point contrevenu*; et, en effet, ce verbe n'exprime réellement qu'une action.

SUBVENIR prend toujours l'auxiliaire *avoir*.

A l'égard des autres verbes neutres, comme *dégénérer*, *disparaître*, *échouer*, *accoucher*, *empirer*, *grandir*, *embellir*, *échoir*, *périr*, *cesser*, *demeurer*, *rester*, *partir*, *rajeunir*, *vieillir*, *accourir*, *croître*, *décroître*, etc., ils prennent les deux auxiliaires, selon le point de vue sous lequel on veut exprimer sa pensée; de sorte que, si l'ac-

« brillant que dans *Aizire*, et l'on a peine à concevoir qu'il ait tombé de si haut « jusqu'à *Zulime*, ouvrage médiocre. » Mais ces fautes échappent aux meilleurs écrivains. Il fallait dans le premier exemple : *fût tombée*, et dans le second : *soit tombé*.

— Nous ne partageons pas entièrement cette opinion, et nous croyons qu'il faut ici laisser aux écrivains la faculté d'employer l'auxiliaire *avoir* quand ils veulent exprimer l'action même, et non pas l'état qui en résulte. Ainsi, un auteur *est tombé de haut* quand on veut dire que sa gloire a souffert de cette chute; mais *il a tombé de haut*, quand on veut marquer la distance entre deux de ses œuvres. C'est ainsi que l'Académie, dans son *Dictionnaire*, donne pour exemple : « Les poètes disent que Vulcain a tombé du ciel pendant un jour entier. » Mais cet emploi n'est pas fréquent. A. L.

(319) Cette exception a lieu aussi pour les verbes pronominaux auxquels on donne l'auxiliaire *être*, bien qu'ils expriment une action.